

VERS LA FIN DE L'ÈRE FRANQUISTE

Déclaration du Gouvernement de la République Espagnole en Exil

J'aimerais très simplement dire que je souhaite qu'il y eut une autre influence du Droit Constitutionnel Français sur le Droit Constitutionnel Espagnol : c'est l'imitation de l'article premier de l'Ordonnance du Gouvernement Français, qu'il a prise hors du Territoire national et dans des circonstances que le Président VALERA peut comprendre.

C'est l'article premier de l'Ordonnance du Gouvernement Provisoire de la République Française du 21 Avril 1943 qui est ainsi rédigé : EN DROIT LA RÉPUBLIQUE N'A JAMAIS CESSÉ D'EXISTER.

Maurice DUVERGER

(De la conférence prononcée le 5 Juin 1972, à l'occasion d'une dissertation de M. Constantino ALVAREZ, sur l'INFLUENCE DU DROIT CONSTITUTIONNEL FRANÇAIS SUR LE DROIT CONSTITUTIONNEL ESPAGNOL).

Vers la fin de l'ère franquiste

Déclaration du Gouvernement de la République Espagnole en Exil.

Quel que soit le dénouement de la grave maladie dont souffre le Caudillo, il est évident que l'ère du post-franquisme a commencé en Espagne.

Jamais dictateur ne causa autant de maux à un peuple. Sans lui, le coup d'État avorté du 18 Juillet 1936 n'aurait pas dégénéré en guerre civile. La guerre civile, qu'il déclencha, est à l'origine des crimes, souffrances et dévastations que l'Espagne endure depuis 1936/39.

Sans lui, il n'y aurait pas eu non plus d'intervention des troupes marocaines, ni des divisions, blindés et avions de Salazar, Hitler et Mussolini, ni, de ce fait, de régime totalitaire sur le modèle de l'Allemagne nazie et de l'Italie fasciste.

Sans lui, il n'y aurait pas eu la longue et féroce répression qui a fait encore plus de victimes et a causé plus de malheurs que la guerre civile et la révolution réunies.

Tout autre général espagnol — Sanjurjo, Goded, Mola, Aranda — aurait compris que, la guerre finie, il était nécessaire et urgent de réconcilier et de pacifier le pays, c'est-à-dire de rétablir les libertés du citoyen et de rendre au peuple sa souveraineté. Sous sa domination, l'Espagne a été plus de quarante ans une nation séquestrée.

La perte de la liberté et de la dignité ne saurait être compensée par le redressement économique tout relatif que le pays a obtenu par la suite et qui obéit à des causes étrangères au régime totalitaire, entre autres, la prospérité de l'Europe libre qui a facilité l'émigration de la main-d'œuvre espagnole, l'affluence des touristes et les investissements du capital étranger. Le régime franquiste a plutôt contribué à retarder l'expansion normale de la société espagnole.

Les républicains espagnols doutent que le prince Juan-Carlos puisse personnifier la réconciliation nationale ou l'ouverture démocratique. On a tendance à oublier qu'il fut choisi, de par la seule volonté du Caudillo, pour perpétuer le régime franquiste. Au demeurant, c'est ce que le prince a juré solennellement de faire.

Les structures de la prétendue Démocratie Organique constituent un euphémisme, un stratagème sémantique qui permet à l'hypocrisie internationale d'avaliser un État totalitaire. Pour transformer le régime en une véritable démocratie, il faudrait que le prince trahisse son serment de loyauté au Mouvement, comme il a manqué à la loyauté qu'il devait à son père et à sa dynastie. Il ne le fera pas; il ne pourra le faire; on ne lui permettrait pas de le faire.

Non, ni Don Juan-Carlos, ni Don Juan de Bourbon ne rétabliront jamais la liberté et la démocratie en Espagne puisqu'ils sont les instruments dont les oligarchies absolutistes et réactionnaires veulent se servir pour sauvegarder leurs privilèges, moyennant un simulacre de démocratie. Comment pourrait-on rétablir et consolider une Monarchie constitutionnelle en s'appuyant sur un peuple dont la vocation républicaine est de notoriété publique?

L'authentique démocratisation, celle qui se fera avec le peuple, conduira inexorablement à la République; toute simulation ne saurait conduire, à la longue, qu'à une explosion révolutionnaire. Seule, la République peut apporter à l'Espagne la réconciliation, la paix, la liberté en ouvrant la voie démocratique au progrès et à la justice sociale.

Nous, les républicains, affirmons qu'il n'y a d'autre régime légitime que celui issu de la Constitution républicaine de 1931 et des Statuts d'Autonomie de la Catalogne et du Pays Basque, dernière expression indiscutable de la souveraineté nationale. Voilà pourquoi nous n'acceptons, ni n'accepterons de prince ou de roi qui ne serait désigné préalablement par le peuple espagnol à l'issue d'une consultation électorale libre et sincère.

Si l'on veut vraiment connaître la volonté actuelle de la nation espagnole, la voie la plus directe, la plus efficace et la plus réaliste — « réaliste » n'impliquant pas « royaliste » — serait de remettre en vigueur la Constitution républicaine, de former un gouvernement provisoire recouvrant les principales tendances nationales — à l'image de ce qui s'est produit dernièrement au Portugal — et d'organiser, dans un délai raisonnable, des élections générales d'où émaneraient un Parlement légitime, un Chef de l'État et un gouvernement représentatifs.

Il n'y a rien de plus simple, de plus réaliste et de plus juste que de rétablir la légalité à laquelle les militaires rebelles de 1936 — et parmi eux Franco — avaient juré solennellement fidélité. Entendons-nous bien, lorsque nous parlons de légalité républicaine, nous n'en faisons pas l'apanage des personnes qui forment l'actuel Gouvernement en Exil, nous nous référons à la loi, au système politique et au peuple. Sans ce dernier, sans le peuple, rien de ce qui verrait ren Espagne ne serait stable et légitime.

Nous proclamons une fois encore que la République est un régime ouvert à tous les Espagnols, sans quoi elle ne serait pas digne de ce nom. Tant à droite qu'à gauche, elle n'exclut qui que ce soit de la communauté nationale, pourvu qu'il soit prêt à respecter les droits et les libertés des autres citoyens. Les Institutions républicaines et leur Gouvernement en Exil appellent au ralliement de tous ceux qui les considèrent comme la voie légale et efficace devant conduire au rétablissement en Espagne des droits des hommes et des peuples, de la souveraineté populaire et de l'indépendance de la nation.

A cette heure cruciale de l'histoire de l'Espagne, il était de notre devoir de faire entendre la voix de la République. Ce devoir est accompli. D'autres sauront, avec patriotisme, accomplir le leur.

Paris, le 20 Juillet 1974.

JOSÉ MALDONADO, Président de la République FERNANDO VALERA, Président du Conseil des Ministres JULIO JUST, Vice-Président et Ministre de l'Émigration ANTONIO ALONSO BAÑO, Ministre de la Justice MACRINO SUAREZ, Ministre de l'Économie FRANCISCO GIRAL, Ministre en Mission en Amérique du Nord et aux Antilles

MANUEL DE RIVACOBA, Ministre en Mission en Amérique du Sud.

and the state of t